

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 747

présenté par

M. de Ganay, M. Gest, M. Ginesy, M. Vitel, Mme Rohfritsch, M. Dassault, M. Lurton,
Mme Louwagie, M. Meslot, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Lacroute et M. Fromion

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 28, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2035 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte affirme que l'énergie nucléaire fait partie de l'avenir, sans pour autant ouvrir de perspective sur le parc existant ou sur les nouvelles constructions.

L'équilibre du mix énergétique doit se faire en temps et en heure, à mesure de l'amélioration des performances économiques et techniques des énergies renouvelables.

Il ne faut pas se tromper de transition. L'objectif prioritaire de la loi doit rester la réduction de la consommation d'énergie fossiles. En 2013, celle-ci ont représenté 70 % de la consommation énergétique et 69 milliards d'euros d'importations. Il s'agit avant tout d'engager une transition énergétique et non une transition électrique.

Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % d'ici l'horizon 2025 est contraire à une transition énergétique raisonnée et financièrement viable sur le long terme.

Le présent amendement tend à proroger l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 2035 afin d'accompagner efficacement la transition énergétique.